

STRUCTURES D'INTERMÉDIATION AGRÉÉES

ENGAGEMENT DE SERVICE CIVIQUE



Les organismes sans but lucratif agréés par l'Agence du Service Civique ont la possibilité de mettre à disposition leurs volontaires auprès d'autres personnes morales tierces non agréées remplissant les conditions de l'agrément. L'organisme portant l'agrément est responsable au regard des conditions de son agrément du respect par l'organisme tiers non agréé des conditions d'accueil, de tutorat et des formations des volontaires qui accomplissent auprès de lui leur Service civique.

Coordonnées des structures d'intermédiation agréées :



Ariège Profession Animation
21 rue des moulins - 09000 FOIX
servicecivique.apa09@orange.fr / 05 61 02 98 97



Ligue de l'enseignement de l'Ariège
13 rue du lieutenant Paul Delpech - 09000 FOIX
education@laligue09.org / 05 61 02 06 44



Pupilles de l'Enseignement Public
18 B all Villote - 09000 FOIX
servicecivique.siege@lespep09.org / 05 32 11 13 23



PARCOURS DE FORMATION 2019

DES ORGANISMES AGRÉÉS SERVICE CIVIQUE

Ouvert aux tuteurs et à toute personne concernée par l'accueil des volontaires. La formation des organismes est obligatoire depuis janvier 2017 pour les organismes agréés Service Civique. Les formations sont prises en charge par l'Etat hors repas et déplacements.

Consulter le catalogue régional des formations des organismes en Occitanie:

<http://occitanie.drjscs.gouv.fr> (rubrique jeunesse)

Parcours de formation coordonné par la DDCSPP de l'Ariège:

Direction Départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Ariège - 9 rue du lieutenant Paul Delpech 09000 FOIX - christelle.martins@ariège.gouv.fr

Une obligation légale, un devoir pédagogique!

- ◆ La loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté renforce le cadre du service civique et précise aux termes de l'article L120-14 du code du service national que le tuteur du volontaire en Service Civique doit-être formé à cette fonction.
- ◆ Créée par la loi du 10 mars 2010, le service civique est un **engagement citoyen** avant tout et **ne doit pas être confondu avec un emploi, un stage, ni même avec un dispositif d'insertion professionnelle.**
- ◆ Le parcours de formation des organismes amène les acteurs à questionner leur pratique, leur manière d'accueillir et de suivre les volontaires dans leur mission et leur parcours citoyen.

Les premiers acteurs de la réussite de cet engagement citoyen sont les organismes d'accueil, en particulier les tuteurs et toutes les personnes concernées par le dispositif

Objectifs du parcours de formation:



- ◆ Répondre aux exigences du service civique universel, ouvert à tous les jeunes
- ◆ Accompagner les structures d'accueil qui déploient le dispositif
- ◆ Garantir un Service civique de qualité
- ◆ Proposer un accompagnement avec des modules qui s'adressent à tous les organismes d'accueil
- ◆ Aborder toutes les étapes du dispositif: du démarrage du projet d'accueil jusqu'au bilan annuel et au renouvellement d'un agrément.

A qui s'adressent ces ateliers?



- ◆ A toute personne désignée comme tuteur d'un ou plusieurs volontaires en Service civique, quel que soit l'organisme d'accueil
- ◆ Les gestionnaires d'agrément des organismes d'accueil (RH, agents administratifs, bénévoles..)
- ◆ Les organismes d'intermédiation ou accueillant un grand nombre de volontaires
- ◆ Toutes les personnes qui sont en lien avec le dispositif Service Civique que ce soit pour la partie administrative, l'accompagnement du jeune, le développement etc...

Les Organismes de formation (marché national) et Intervenants pédagogiques:



Proposent des ateliers thématiques de l'accueil du volontaire à sa sortie du service civique: toutes les méthodes, les ressources, les infos!



Unis Cité Occitanie - Emilie COMBA - Chargée de mission Service Civique
07 68 83 89 26/ 05 61 13 97 75 - ecoma@uniscite.fr



Ligue de l'enseignement de l'Ariège - Mylène VARONA
05 61 02 06 44 - education@laligue09.org

ATELIERS FORMATION DES TUTEURS EN ARIÈGE 2019

Inscription en ligne obligatoire :
<http://www.tuteur-service-civique.fr>

Atelier de découverte: Rôle du tuteur

Inscription à la journée 9h15 - 17h15

Lieu: Foix

Dates au choix : 24 Janvier 2019/ 28 Mars 2019/ 20 Juin 2019/ 10 Octobre 2019

L'atelier incontournable pour prendre en main le rôle du tuteur!

Public: Nouveaux tuteurs n'ayant jamais accompagné de volontaires, tuteurs ayant déjà commencé à accueillir des volontaires sans être formés.

Objectifs: Comprendre la fonction de tuteur et identifier ses différents rôles auprès des volontaires.



Atelier Tuteur de service civique dans l'Éducation nationale

Formation dédiée de 3H30

Date : à déterminer (premier trimestre 2019 à Foix)

Public: Tuteurs des établissements scolaires

Objectifs : maîtriser le cadre réglementaire du service civique, comprendre la fonction de tuteurs et identifier ses missions, se projeter dans son rôle via des cas pratiques



Et aussi, la proposition d'ateliers thématiques selon la demande:

Atelier « Réunion de démarrage service civique », Atelier « Accompagnement à la réflexion sur le projet d'avenir et à la réalisation du bilan de fin de mission du volontaire », Atelier « Mobiliser/recruter des volontaires », Atelier « Accompagnement du volontaire dans la mission » ...